

3M BAT
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 55, rue des Ecrivains
69480 ANSE
910 872 464 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 3 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le trois juin,
A dix-huit heures,

Monsieur Sabahudin MEMISEVIC,
demeurant à CHAZAY D'AZERGUES (69380) 17, route de Villefranche,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 50 euros composant le capital social de la Société 3M BAT,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 55, rue des Ecrivains, 69480 ANSE au **17, route de Villefranche - 69380 CHAZAY D'AZERGUES** à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

Article 4 – Siège social

"Le siège social de la société est fixé : **17, route de Villefranche 69380 CHAZAY D'AZERGUES.**"

Le reste de l'article demeure inchangé.

MS

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Sabahudin MEMISEVIC

